



En Partenariat avec



## NOTICE D'INFORMATION ET FICHE D'INSCRIPTION

# MODALITES D'ADMISSION DANS L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT(E) L'OASIS CAEN

Formation en alternance uniquement

<b>VOIE 1</b> Dispensé d'épreuve de sélection	<b>VOIE 2</b> Avec épreuve de sélection
---	---

	<b>VOIE 1</b> Dispensé d'épreuve de sélection : 40 places Dont 2 places réservées agents de service*	<b>VOIE 2</b> Avec épreuves de sélection : 4 places
Inscriptions	<b>Jusqu'au 16 décembre 2022</b>	<b>Ouverture : 22 juin 2022</b>
Clôture des inscriptions		<b>16 septembre 2022</b>
Période entretiens		<b>Entre le 19 septembre et le 31 octobre 2022</b>
Affichage résultats		<b>4 novembre 2022</b>

\*Voir calendrier page 4 pour les agents de service

## ANNEE 2022

**Cette notice est à conserver par le candidat**

# SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES	2
2. ADMISSION SELECTION VOIE 1	5
3. MODALITES SELECTION VOIE 2	5
4. CALENDRIER	6
5. PIECES A FOURNIR	6
6. DIFFUSION DES RESULTATS	7
7. INFORMATIONS POST-ADMISSION	8
ANNEXE 1 FICHE INSCRIPTION VOIE 1	9
ANNEXE 2 FICHE INSCRIPTION VOIE 2	10
ANNEXE 3 AUTORISATION DE TRANSMISSIONS DE DONNEES	11
ANNEXE 4 DOCUMENT MANUSCRIT	12

# 1. INFORMATIONS GENERALES

**Vous devez déposer un dossier d'inscription selon les modalités suivantes à l'IFAS l'OASIS .**

## **Dispositions générales**

En référence à l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés successifs du 12 Avril 2021 et du 10 Juin 2021, portant diverses modifications aux conditions d'accès aux formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture,

**L'article 1 :** « Les formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture sont accessibles, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- 1- la formation initiale, dans les conditions fixées par le présent arrêté ;
- 2- la formation professionnelle continue, dans les conditions fixées par le présent arrêté.

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

Aucun frais afférent à la sélection n'est facturé au candidat.

**L'Article 2** modifié relatif aux modalités de sélection : « La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre l'une des formations visées au premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup>. Les pièces constituant ce dossier sont listées à l'article 6. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composés, selon la formation concernée, d'un aide-soignant ou d'un auxiliaire de puériculture en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical. Toutefois, en cas d'empêchement lié à la gestion sanitaire actuelle, il est possible de solliciter un second formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical en lieu et place de l'aide-soignant ou auxiliaire de puériculture en activité professionnelle.

L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Il peut être réalisé à distance. »

**Pour la Normandie, notre IFAS est hors groupement et nécessite une inscription directe.**

Le jury d'admission va établir la liste des admis par ordre de mérite.

Les publics dispensés des épreuves de sélection (dans le cadre des candidats de l'apprentissage, de la VAE et des agents de service selon certaines conditions) sont précisés dans les dispositions spécifiques ci-dessous

## **Dispositions spécifiques - Candidats dispensés des épreuves de sélection VOIE 1**

**1 – Agents de services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et agents de service** *Sont dispensés de l'épreuve de sélection prévue à l'article 2, les agents de services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service relevant de la formation professionnelle :*

- Justifiant d'une **ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ;**
- ou justifiant à la fois du suivi de **la formation continue de soixante-dix heures** relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une **ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.**

Les candidats sont directement admis en formation sur décision du directeur de l'institut de formation concerné (Voir les dispositions spécifiques page 5).

**Pour l'IFAS l'Oasis, le taux de places réservées correspondant à 20% des effectifs autorisés est de 2 places réservées aux ASH qui répondent aux conditions développées ci-dessus.**

## **2 – Candidats en contrat d'apprentissage ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur**

Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage dans la formation d'Aide-soignant, sollicitent une inscription auprès de notre 'institut de formation, habilité à délivrer des actions de formation par apprentissage au sens de l'article L. 6211-2 du Code du travail et autorisé par le président du conseil régional en application de l'article L. 4383-3 du code de la santé publique. **Ils doivent avoir signé un contrat au plus tard le jour de la rentrée à l'institut de formation.**

Néanmoins, nous vous informons, conformément au texte, qu'en l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection prévue à l'article 2 et admis en formation sur la base de la réglementation du présent arrêté, selon le calendrier régional. (Voir dispositions page 4 et 8). La poursuite de la formation au-delà de 3 mois est conditionnelle à la signature d'un contrat d'apprentissage.

Le déroulement de la formation des apprentis est défini dans les textes régissant la certification visée.

Un Dossier de demande d'inscription est à retirer auprès de l'IFAS l'Oasis ou sur le site de l'Oasis : [www.oasis-caen.net](http://www.oasis-caen.net)

## **3- Candidats en validation des acquis de l'expérience (VAE)**

Pour accéder à la formation via cette voie vous devez déposer un dossier d'inscription selon la voie 1 que vous demanderez auprès de notre IFAS, tél : 02 31 27 72 00 ou par mail : [formationspro@oasis-caen.fr](mailto:formationspro@oasis-caen.fr)

## **4- Demandes d'aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et supérieur pour les candidats présentant un handicap :**

Conformément au décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et supérieur pour les candidats présentant un handicap, « Les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen ou de concours adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Le médecin rend un avis, qui est adressé au candidat et à l'autorité administrative compétente pour ouvrir et organiser l'examen ou le concours dans lequel il propose des aménagements. L'autorité administrative décide des aménagements accordés et notifie sa décision au candidat. »

Les demandes d'aménagements d'épreuves de sélection sont à formuler uniquement auprès de l'IFAS l'Oasis qui vous indiquera les démarches à suivre.

## 2. ADMISSION SELECTION VOIE 1

TYPES DE CANDIDATS	CONDITIONS D'ADMISSION	INSCRIPTIONS
<p><b>Contrat apprentissage :</b> Tout candidat sélectionné à l'issue d'un entretien avec un employeur, présentant la validité d'un contrat d'apprentissage.</p>	<p>Le candidat sollicite son inscription Voie 1 auprès de l'IFAS de L'Oasis habilité à délivrer des actions de formation par apprentissage.</p>	<p>Inscription auprès de l'IFAS et du CFA</p> <p>Dossier à retirer à l'IFAS de l'Oasis ou sur son site <a href="http://www.oasis-caen.net">www.oasis-caen.net</a></p> <p>Dépôt du dossier complet à l'IFAS de l'Oasis avant le 16 décembre 2022.</p>
<p><b>Candidat agents de services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service relevant de la formation professionnelle continue.</b></p> <p>Ancienneté d'un an pour les ASHQ et Agents de service et/ou formation de 70h avec une ancienneté de 6 mois.</p>	<p><b>1. Si le candidat dépend d'un employeur</b>, il doit se rapprocher de son employeur pour connaître les modalités d'admission. L'employeur doit transmettre l'inscription de l'agent à l'IFAS de l'Oasis avant le 16 décembre 2022</p> <p><b>2. Si le candidat ne dépend pas d'un employeur</b> et qu'il remplit les conditions requises, une demande par courrier doit être adressée à l'IFAS de son choix et le dossier d'inscription constitué <b>avant le 24 Juin 2022.</b></p> <p><b>3.</b> Pour la complétude du dossier, si le candidat a réalisé la formation des 70 heures, joindre l'attestation de suivi établie par l'institut.</p> <p><b>3a.</b> Pour les candidats inscrit et en cours de formation continue des 70h, l'admission se fera sous réserve de l'obtention de l'attestation de formation des 70h</p>	<p>Admission sur décision de la directrice de l'IFAS de l'Oasis :</p> <p>L'employeur adresse la demande auprès de l'IFAS de l'Oasis</p> <p>Dossier d'inscription mentionnant les pièces nécessaires à la décision est à retirer auprès de l'IFAS de l'Oasis. Par tél : 0231277200 Par mail : <a href="mailto:formations.pro@oasis-caen.fr">formations.pro@oasis-caen.fr</a></p>
<p><b>Candidat accédant à la formation par la VAE</b></p>	<p><b>1.</b> Le candidat adresse un courrier de demande d'intégration dans l'institut de son choix.</p> <p><b>2.</b> L'attestation de VAE validée par un jury de certification doit être jointe.</p> <p>Les places accordées sont comptabilisées hors capacité d'accueil.</p>	

### 3. MODALITES DE SELECTION voie 2

#### Dispositions générales avec sélection voie 2

Conformément à l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés du 12 avril 2021 et du 10 Juin 2021, ainsi que son annexe relative aux modalités d'admission aux formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

TYPES DE CANDIDATS	TYPES D'ÉPREUVES	CONDITIONS D'ADMISSION
<p>Tout candidat âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation, sans condition de diplôme.</p> <p>Sélection sauf pour tous les candidats dispensés des épreuves de sélection : dispositions spécifiques page 5.</p>	<p><b>Sélection sur la base <u>d'un dossier et d'un entretien de 20 minutes</u></b></p> <p><b>Le dossier comprend les pièces suivantes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;</li> <li>2. Une lettre de <u>motivation manuscrite</u> ;</li> <li>3. Un curriculum vitae ;</li> <li>4. Un <u>document manuscrit</u> relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document <u>n'excède pas deux pages</u> ;</li> <li>5. Selon la situation du candidat, la copie des originaux des diplômes obtenus ou titres traduits en français ;</li> <li>6. Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;</li> <li>7. Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;</li> <li>8. Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour <u>valide à l'entrée en formation</u>.</li> <li>9. Lorsque le niveau de français à l'écrit ou à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence. A défaut, production de tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français oral.</li> </ol> <p><i>Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive... ) ou scolaire en lien avec la profession d'aide-soignant.</i></p>	<p>Sélection destinée à apprécier les connaissances, aptitudes et les motivations du candidat à suivre la formation en lien avec les attendus nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualités humaines et capacités relationnelles,</li> <li>- Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité,</li> <li>- Aptitudes en matière d'expression écrite et orale,</li> <li>- Capacité d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique,</li> <li>- Capacités organisationnelles.</li> </ul> <p><b>L'entretien sur la base du dossier fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs.</b></p>

Dès réception du dossier et dans la mesure où celui-ci est complet et conforme, le candidat sera convoqué à un entretien entre le 19 septembre et le 31 octobre 2022

## 4. CALENDRIER

	Voie 1	Voie 2
<u>OUVERTURE DES INSCRIPTIONS</u>	Jusqu'au 16 décembre 2022	Ouverture le 22 juin 2022
<u>CLÔTURE DES INSCRIPTIONS</u> <i>Tout dossier reçu après cette date sera refusé. (Cachet de la poste faisant foi)</i>		<b><u>16 septembre 2022</u></b>
<u>PUBLICATION DES RÉSULTATS</u>		4 novembre 2022

## 5. PIÈCES A FOURNIR

- La fiche d'inscription recto-verso complétée et signée (annexe 1 : voie 1 , annexe 2 : voie 2)
- Le document d'autorisation de transmission de données (annexe 3)
- Les éléments constitutifs du dossier et classés dans l'ordre ci-dessous :
  - Une copie lisible recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou d'un titre de séjour en cours de validité ;
  - Une lettre de motivation manuscrite ;
  - Un curriculum vitae ;
  - Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas **deux pages** (annexe 4)
  - Selon la situation du candidat, une copie des originaux des diplôme(s) ou titres obtenu(s) traduits en français ;
  - Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
  - Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
  - Lorsque le niveau de français à l'écrit ou à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, joindre une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence. A défaut, le candidat produit tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.
  - Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive, service civique, ...) ou scolaire en lien avec la profession d'aide-soignant.

Envoyer l'ensemble des pièces à l'IFAS de l'Oasis 18 rue de l'oratoire 14000 Caen  
avant la date limite fixée au 16 septembre 2022

**Tout dossier incomplet et /ou transmis hors délai sera refusé.**  
**Aucune information ne sera délivrée sur la complétude de votre dossier lors du dépôt de celui-ci.**

## 6. DIFFUSION DES RESULTATS

- **La liste des candidats admis sera affichée à l'IFAS de l'Oasis.** Elle sera également publiée sur notre site internet, dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats.

Conformément à l'article 27 de la loi informatique et libertés n°78-17, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations. Vous pouvez donc vous opposer à la diffusion de votre nom sur ces listes. Dans ce cas, vous veillerez à cocher la case prévue à cet effet sur la fiche d'inscription à la sélection. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Tous les candidats seront personnellement informés de leur résultat par mail et par courrier.

- **Le candidat admis en formation devra confirmer, par mail avec accusé de réception ou par voie postale, son inscription avant le 12 novembre minuit.**

**Au-delà de cette date, le candidat qui n'a pas confirmé son accord écrit est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit au rang utile sur la liste complémentaire.**

Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 10 Juin 2021, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés aux élèves titulaires de titres ou diplômes suivants :

- 1 Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- 2 Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;
- 3 Le diplôme d'Etat d'ambulancier ;
- 4 Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;
- 5 Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;
- 6 Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles [D. 451-88](#) et [D. 451-92](#) du code de l'action sociale et des familles ; (Diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social (DEAES).
- 7 Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;
- 8 Le titre professionnel d'agent de service médico-social.

Les modalités seront précisées à l'inscription définitive par l'IFAS de l'Oasis.

### REPORT DE FORMATION

**Article 13 de l'arrêté du 12 avril 2021 :** *Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans l'une des formations visées n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis. Par dérogation, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :*

*1° Soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité, de report d'un contrat d'apprentissage ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;*

*2° Soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation. Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.*

# 7. INFORMATIONS POST-ADMISSION

## VACCINATIONS

**ATTENTION** : Afin de pouvoir suivre la formation, les élèves devront être **immunisés contre l'hépatite B** et à jour de leurs vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite.

**La vaccination contre La Covid-19 est une obligation pour les professionnels de santé ainsi que pour tous les élèves relevant des formations en santé susceptibles d'être en stage dans les secteurs sanitaires et médico-sociaux.**

Il est donc nécessaire d'anticiper **la mise à jour obligatoire** de ces vaccinations avant la date de rentrée en formation. **La mise en stage est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues.**

**Dans le cadre d'une non-conformité vaccinale, le ou les stages non réalisés seront planifiés ultérieurement pouvant différer la diplomation de plusieurs mois.**

# ANNEXE 1 FICHE D'INSCRIPTION 2022 - VOIE 1

## (Dispositif spécifique sans sélection avec employeur)

### SELECTION IFAS - CANDIDAT POUR L'ADMISSION EN FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'AIDE-SOIGNANT

A remplir LISIBLEMENT et en MAJUSCULES	RESERVE A L'IFAS
<p><b>NOM DE NAISSANCE :</b> _____</p> <p><b>Prénoms :</b> _____</p> <p><b>NOM D'USAGE :</b> _____</p> <p>Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin      <input type="checkbox"/> Féminin</p> <p>Né(e) le : ____ / ____ / _____ à : _____</p> <p>Nationalité : _____</p> <p><b>ADRESSE :</b> _____</p> <p>_____</p> <p>Code postal : _____ VILLE : _____</p> <p><b>Téléphone fixe :</b> ____ / ____ / ____ / ____ / ____</p> <p><b>Téléphone portable :</b> ____ / ____ / ____ / ____ / ____</p> <p><b>Adresse COURRIEL VALIDE :</b> _____ @ _____</p> <p><b>J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur internet :</b></p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> OUI      <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur la fiche d'inscription, je certifie avoir pris connaissance des modalités de sélection et accepte sans réserve le règlement des épreuves.</p> <p>Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :</p>	<p style="text-align: center;"><b>RESERVE A L'IFAS</b></p> <p style="text-align: center;">Dossier reçu le : ____ / ____ / _____</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Contrat d'apprentissage</li> <li><input type="checkbox"/> Pièce d'identité en cours de validité</li> <li><input type="checkbox"/> Lettre de motivation</li> <li><input type="checkbox"/> Curriculum vitae</li> <li><input type="checkbox"/> Fiche de pré-inscription</li> <li><input type="checkbox"/> Document situation personnelle ou projet professionnel</li> <li><input type="checkbox"/> Diplôme(s) ou titres</li> <li><input type="checkbox"/> Bulletins scolaires ou relevés de résultats</li> <li><input type="checkbox"/> Attestation(s) et appréciation(s) employeur(s)</li> <li><input type="checkbox"/> Autorisation transmission des données</li> <li><input type="checkbox"/> Attestation de niveau de langue égale ou supérieure au niveau B2</li> <li><input type="checkbox"/> Titre de séjour valide à l'entrée en formation</li> <li><input type="checkbox"/> RQTH</li> </ul>

FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA FORMATION
<p><input type="checkbox"/> <b>Employeur :</b> _____</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Coordonnées employeur :</b> adresse Tél mail</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Organisme</b> susceptible de prendre en charge le coût de la formation (<i>citez lequel</i>) : _____</p>

## ANNEXE 2 FICHE D'INSCRIPTION 2022 - VOIE 2

### ENTREE AVEC SELECTION IFAS – DOSSIER ET ENTRETIEN

A remplir LISIBLEMENT et en MAJUSCULES	RESERVE A L'IFAS
<p><b>NOM DE NAISSANCE :</b> _____</p> <p><b>Prénoms :</b> _____</p> <p><b>NOM D'USAGE :</b> _____</p> <p>Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin      <input type="checkbox"/> Féminin</p> <p>Né(e) le : ___ / ___ / _____ à : _____</p> <p>Nationalité : _____</p> <p><b>ADRESSE :</b> _____</p> <p>_____</p> <p>Code postal : _____ VILLE : _____</p> <p><b>Téléphone fixe :</b> ___ / ___ / ___ / ___ / ___</p> <p><b>Téléphone portable :</b> ___ / ___ / ___ / ___ / ___</p> <p><b>Adresse COURRIEL VALIDE :</b> _____ @ _____</p> <p><b>J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur internet :</b></p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> OUI      <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur la fiche d'inscription, je certifie avoir pris connaissance des modalités de sélection et accepte sans réserve le règlement des épreuves.</p> <p>Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :</p>	<p style="text-align: center;"><b>Dossier reçu le :</b></p> <p style="text-align: center;">___ / ___ / ___</p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Pièce d'identité en cours de validité</li><li><input type="checkbox"/> Lettre de motivation</li><li><input type="checkbox"/> Curriculum vitae</li><li><input type="checkbox"/> Fiche de pré-inscription</li><li><input type="checkbox"/> Document situation personnelle ou professionnelle ou projet professionnel</li><li><input type="checkbox"/> Diplôme(s) ou titres</li><li><input type="checkbox"/> Bulletins scolaires ou relevés de résultats</li><li><input type="checkbox"/> Attestation(s) et appréciation(s) employeur(s)</li><li><input type="checkbox"/> Autorisation transmission des données</li><li><input type="checkbox"/> Attestation de niveau de langue égale ou supérieure au niveau B2</li><li><input type="checkbox"/> Titre de séjour valide à l'entrée en formation</li><li><input type="checkbox"/> RQTH</li></ul>

FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA FORMATION
<p><input type="checkbox"/> <b>Employeur</b> : le cas échéant : _____</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Coordonnées employeur</b> : adresse</p> <p style="padding-left: 100px;">Tél</p> <p style="padding-left: 100px;">mail</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Organisme</b> susceptible de prendre en charge le coût de la formation (<i>citez lequel</i>) : _____</p>

## ANNEXE 3 : AUTORISATION DE TRANSMISSION DES DONNEES

Je soussigné(e), (Nom Prénom) \_\_\_\_\_ candidat(e) aux épreuves de sélection pour l'admission 2022-2023 en Institut de Formation d'Aide-Soignant :

Déclare être informé(e) que :

- Les informations (personnelles, administratives et relatives à ma scolarité) recueillies par l'institut font l'objet d'un traitement informatique ayant pour objectif de gérer mon inscription, ma formation ainsi que mon dossier.
- Certaines de ces données sont transmises à la Région Normandie afin d'organiser la consolidation des données qualitatives, quantitatives et financières relatives à la formation professionnelle et à des fins d'analyse et de gestion de mon compte personnel de formation (CPF).
- Ces données sont conservées pendant 120 mois après la fin de ma formation par l'institut de formation.
- Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui me concernent et que je peux exercer auprès de la Région Normandie.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

NOM Prénom du candidat OU du représentant légal si candidat mineur

\_\_\_\_\_  
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »



